

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2008

Date de convocation : 22 Juillet 2008

La séance est ouverte à 21 heures

Présents : M. de ROUX, Mme CHARRIER, Mme MICHAUD, MM. FOURRÉ, GRAVELLE, Mmes MAUREL, FALLOURD, MM. GIRAUX, MACHEFERT, Mme GRELET, M. GATINEAU, Mme MONTALESCOT, M. RICHON, Mme FOURNALES, MM. DUPONT, Mmes SAUZÉ, MM. HANNIER, NAUD, GODARD, CANUS.

Excusé ayant donné pouvoir : M. PANNAUD,

Excusés : Mme COURTHES, M. DAUNAS

Secrétaire de Séance : Mme FALLOURD

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUIN 2008

Le procès-verbal de la séance du 27 Juin 2008 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT

Le décret 2005-236 du 14 Mars 2005 impose de nouvelles obligations sur le contenu du rapport annuel instauré par la loi n°95-127 du 08 Février 1995. Ce décret s'applique pour la première fois aux rapports remis en 2007 au titre de l'année 2006.

La Commune de Chaniers assure le service d'assainissement pour les 3312 habitants.

Elle assume les prérogatives d'autorité organisatrice et s'assure que le service est rendu au niveau requis pour les usagers.

Elle a confié à VEOLIA EAU l'exploitation du service assainissement dans le cadre d'un contrat de type affermage en date du 17.06.2006 prenant fin le 30 Juin 2018.

Prestations assurées dans le cadre du service :

| | |
|---------------------------|--|
| Gestion du service | Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs |
| Gestion des abonnés | Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances clients, |
| Mise en Service | Assainissement complet, des branchements, des collecteurs |
| Entretien | De la voirie, des branchements, des collecteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, des postes de relèvement, des stations d'épuration, du génie civil |
| Renouvellement | Des équipements électromécaniques |
| Prestations particulières | Curage hydrodynamique, traitement des boues |

La Commune prend en charge :

| | |
|----------------|--|
| Renouvellement | De la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des clôtures, des collecteurs, des collecteurs <6m, des ouvrages de traitement, des postes de relèvement, des stations d'épuration, du génie civil |
|----------------|--|

Evolution du nombre de clients

| Année | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | N/N-1 |
|-----------------------|------|------|------|------|------|---------|
| Nbre total de clients | 816 | 844 | 853 | 1002 | 1028 | + 2.59% |

Assiette de la redevance

L'évolution de l'assiette de la redevance par catégorie de clients (m3) s'établit comme suit :

| Année | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | N/N-1 |
|-----------------|--------|--------|--------|--------|--------|-----------|
| Assiette totale | 77 698 | 75 499 | 78 380 | 77 263 | 88 842 | + 14.99 % |

Consommation moyenne par usager

| Année | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
|----------------------|------|------|------|------|------|
| Nombre usagers | 816 | 844 | 853 | 1002 | 1028 |
| Consommation moyenne | 95.2 | 89.5 | 91.9 | 77.1 | 86.4 |

On constate que la consommation moyenne par usager diminue ce qui est dû d'une part au coût et d'autre part aux nombreuses campagnes réalisées en faveur du respect de l'eau.

C'est un chiffre que l'on peut rapprocher de celui de la consommation d'eau qui diminue de 3% par an.

Etat du patrimoine

L'indicateur suivant permet d'évaluer l'état du réseau de collecte et les améliorations prioritaires à apporter suite à des défauts structurels.

| | 2006 | 2007 |
|---|------|------|
| Taux de 'points noirs' par kilomètre (nb/km réseau hors branchements) | 0,13 | 0,13 |

Un "point noir" est un site structurellement sensible, qui nécessite une intervention 2 fois par an ou plus.

Les points sensibles du réseau sont les suivants :

Rue Abbé Vieulle

Chemin Labbé

Chemin des Ecoliers

Ils sont en train d'être réparés

Caractéristiques du réseau de collecte

| | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | N/N1 |
|----------------------------------|------|------|------|------|------|------|
| CANALISATIONS | | | | | | |
| Longueur totale du réseau | 28.0 | 28.3 | 28.7 | 29.8 | 29.8 | 0.0% |
| BRANCHEMENTS | | | | | | |
| Nombre de branchements | 845 | 865 | 900 | 949 | 955 | 0.6% |
| OUVRAGES ANNEXES | | | | | | |
| Regards de visite | 459 | 466 | 480 | 517 | 517 | 0.0% |
| Déversoir d'orage | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 0.0% |
| Réservoir chasse, chasse d'égout | 8 | 8 | 8 | 8 | 8 | 0.0% |

Ouvrages d'épuration des eaux usées

Station d'Épuration - Quartier Nord Ouest

Capacité nominale : 1500 équivalent habitants

Population raccordée : 902

Quantité de boues produites :

| Tonnage de boues produites | 2006 | 2007 | Variation |
|----------------------------------|------|------|-----------|
| Réservoir chasse, chasse d'égout | 14.1 | 13 | - 8.5% |

On assiste à une baisse des quantités de boues produites.

Station d'Épuration - Le Bourg

Capacité nominale : 1700 équivalent habitants

Population raccordée : 650

Quantité de boues produites :

| Tonnage de boues produites | 2006 | 2007 | Variation |
|----------------------------------|------|------|-----------|
| Réservoir chasse, chasse d'égout | 18.6 | 18 | - 3.3 % |

PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (hors redevance modernisation)

Evolution de la part de l'exploitant

| | Désignation | 01/01/2007 | 01/01/2008 | Variation |
|--|----------------------|------------|------------|-----------|
| Part de l'exploitant | | | | |
| Part Fixe | Abonnement ordinaire | 15.13 | 15.63 | + 3.30% |
| Part proportionnelle (€HT/m ³) | Le m ³ | 1.1310 | 1.1684 | + 3.31 % |
| Redevances et taxes | | | | |
| | TVA | 5.5% | 5.5% | |

Evolution de la part du Syndicat des Eaux

| | Désignation | 01/01/2007 | 01/01/2008 | Variation |
|--|----------------------|------------|------------|-----------|
| Part du Syndicat des Eaux 17 | | | | |
| Part Fixe (€HT/an) | Abonnement ordinaire | 42.00 | 47.00 | + 11.90% |
| Part proportionnelle (€HT/m ³) | Le m ³ | 1.043 | 1.053 | + 0.96 % |
| Redevances et taxes | | | | |
| | TVA | 5.5% | 5.5% | |

Le prix de l'assainissement a augmenté entre 2007 et 2008 de 3.30 étant entendu que la part fixe du Syndicat des Eaux a augmenté de 11.90%.

Le Syndicat explique que cette augmentation très importante tient au fait que les investissements réalisés ne sont plus subventionnés par les agences de bassin.

Monsieur MACHEFERT demande comment est assurée l'élimination des boues.

Monsieur de ROUX indique que les boues sont récupérées par l'agriculture qui procède à leur épandage.

Monsieur NAUD souligne que le cahier des charges concernant l'épandage est de plus en plus strict.

Monsieur GRAVELLE précise qu'un suivi est réalisé pendant 5 ans sur les parcelles recevant les boues.

Monsieur RICHON demande où en sont les travaux de renouvellement de canalisations.

Monsieur de ROUX indique que le renouvellement des conduites d'eau a été réalisé.

Les tranchées de l'avenue du 8 Mai ont été refaites.

La réfection totale de la chaussée sera réalisée lors de l'aménagement de l'avenue dont on a reçu ce matin même l'avant projet : devant l'école, places de stationnement et petits aménagements de sécurité, réfection des trottoirs et de la chaussée, mur de soutènement en sortie d'agglomération,...

Le montant total des travaux s'élève à 260 000 € pour l'essentiel à la charge du Conseil Général.

Les travaux devraient commencer début 2009.

Monsieur RICHON tient à signaler qu'à l'occasion du renouvellement de la conduite d'eau, les compteurs d'eau ont été déplacés afin de les installer à l'extérieur. Il déplore que les usagers et les propriétaires n'aient pas été avertis préalablement par courrier de ces interventions.

Monsieur de ROUX indique que la coordination de ces travaux entre chaque intervenant est compliquée.

Les travaux ont été lancés par le Syndicat des Eaux auquel la Commune a délégué la maîtrise d'ouvrage.

L'entreprise DUBREUILH qui a remporté l'appel d'offres réalise les travaux. VEOLIA intervient in fine au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Monsieur de ROUX indique que l'observation de M. RICHON sera adressée à VEOLIA.

Monsieur de ROUX indique que la Direction Départementale de l'Agriculture à laquelle la Commune a confié la mission d'assistance - conseil, a remis son rapport sur la gestion du service d'assainissement. Celui-ci reprend les informations portées dans le rapport du délégataire.

En ce qui concerne l'élimination de la pollution, les stations de dépollution ont permis d'éliminer la pollution dans les proportions suivantes :

Matières organiques : entre 98.6 % et 99.2 %

Matières en suspension : entre 98.6 % et 99.7 %

Prescriptions de rejet à la Charente : Les rejets acceptés sont bien inférieurs au seuil de tolérance.

Le prix du service :

Un abonné domestique paiera en 2008 pour l'assainissement, sur la base de 120 m³, 347.30 € soit 3.52 % d'augmentation.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité, approuve les rapports du délégataire et de la D.D.A.F.

AUGMENTATION DES TARIFS DE CANTINE

Le décret N°2006-753 du 29 Juin 2006 a supprimé l'encadrement des tarifs de la restauration scolaire des élèves de l'enseignement public sous réserve de ne pas excéder le coût du service rendu par usager.

En 2007 le montant total des dépenses s'est élevé à 166 419 € dont la part la plus importante est la rémunération du personnel (108 174 €).

Les recettes se sont élevées à 59 318 €. Elles couvrent l'alimentation et les charges courantes. 65 % de la dépense sont supportés par le budget de la Commune.

Le prix du repas depuis Septembre 2007 est de 1.75 € par enfant et de 3.50 € par adulte,

Il propose d'appliquer une augmentation à compter du 1^{er} Septembre prochain, portant ainsi le prix du repas à :

1.85 € par enfant

3.70 € par adulte

Monsieur FOURRÉ demande quels sont les tarifs dans les communes autour de Chaniers.

Monsieur HANNIER indique que c'est difficilement comparable en raison des prestations proposées, selon le système de fonctionnement, service municipal comme Chaniers ou sociétés de restauration.

Sur le rapport qualité prix, le tarif du repas reste raisonnable.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer sur l'augmentation du prix du repas à la cantine, donne un avis favorable à la proposition présentée.

Monsieur de ROUX indique que la Commune doit demander le renouvellement de l'agrément de la cantine scolaire auprès de la Direction des Services Vétérinaires. Il s'agit d'un dossier complexe et abstrait faisant référence aux nouvelles normes européennes, disproportionné par rapport à notre structure.

Monsieur de ROUX tient à remercier Monsieur HANNIER pour l'aide qu'il a apportée dans l'élaboration de ce dossier.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} Classe - TNC 25/35^{ème}

Monsieur de ROUX demande à Madame MICHAUD de présenter ce dossier.

Madame MICHAUD rappelle au Conseil Municipal la création d'une classe Elémentaire à l'Ecole Pasteur qui, en raison des effectifs actuels, accueillera des élèves de Grande Section de Maternelle et de CP.

Il est donc nécessaire de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} Classe à temps non complet (25/35^{ème}) à compter du 1^{er} septembre 2008.

Ce poste est pourvu par un agent ayant réalisé de nombreux remplacements au sein des écoles.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à la création de ce poste et décide de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

ACQUISITION DU RESTE DE LA PROPRIETE PICHARD

Monsieur de ROUX rappelle que la Commune a acheté la propriété de M. Mme PICHARD afin de procéder à l'aménagement du secteur de la Rue de l'Abbé Vieuille.

Cet aménagement se traduirait par l'implantation d'une quinzaine de maisons avec un étage, dans le style des logements construits derrière la salle des Fêtes et par la réalisation d'un jardin public desservi par une avenue, dans la zone non constructible située dans le périmètre inondation.

Cependant la façade sur la rue est restreinte par la maison d'habitation de M. Mme PICHARD.

La meilleure solution, afin d'aménager cette zone de façon cohérente, serait de racheter cette maison.

M. Mme PICHARD sont prêts à céder cet immeuble pour un montant de 130 000 € dans la mesure où ils auront un délai pour déménager.

Madame FALLOURD demande si le fait que cette maison n'est pas dans le même style que les nouveaux logements, pose un problème.

Monsieur de ROUX indique qu'il est difficilement envisageable de démolir une maison relativement récente. Il est préférable de réduire l'espace qui l'entoure et de la revendre.

Monsieur MACHEFERT : il serait souhaitable de conserver un des bâtiments agricoles pour y installer un terrain pour le Club de boules.

Monsieur HANNIER précise qu'il faudra réfléchir au problème de stationnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'acquisition de la propriété de M. Mme PICHARD, cadastrée AY 347 et 349, sous réserve de l'estimation du Service des Domaines.

DEMANDE DE DGE - POUR ACQUISITION TERRAINS DESTINES AUX LOGEMENTS SOCIAUX

Monsieur de ROUX indique que l'acquisition des terrains PICHARD, destinés en partie à la construction de logements sociaux, est une opération éligible à la DGE au titre de l'année 2008. Il propose de solliciter cette aide d'un montant de 24 808 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne un avis favorable à cette proposition.

ETUDE POUR L'AMENAGEMENT SECTEUR RUE ABBE VIEUILLE

Monsieur de ROUX propose de confier cette étude au Cabinet URBANHYMNS qui a aidé à l'élaboration du PLU et qui connaît parfaitement la Commune puisqu'il a déjà conçu plusieurs projets sur Chaniers.

Il indique qu'il s'agit d'une mission de 1^{er} degré qui consiste à avoir les lignes directrices de cet aménagement.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur RICHON indique que la Commission des Finances a procédé à la répartition des subventions allouées aux associations et présente la liste des bénéficiaires.

| | |
|--|--------------|
| ASSOCIATIONS assurant l'encadrement d'enfants | |
| AS Foot | 2 000 |
| Judo Club Chagnolais | 555 |
| Entente Pongiste de Chaniers | 555 |
| Atelier 10 | 555 |
| Tennis Club Chaniers | 555 |
| Sous-Total | 4 220 |
| ASSOCIATIONS Sportives | |
| Amicale Boules Chagnolaise | 170 |
| Club Gymnatique Volontaire | 170 |
| Yoga | 170 |
| Club de Jeu de Simulation Saintongeais | 170 |
| ACCA de Chaniers | 170 |
| Sous-Total | 850 |
| ASSOCIATIONS DIVERSES | |
| Handicapés Moteurs | 30 |
| Ligue contre le Cancer | 30 |
| Paralysés de France | 30 |
| Prévention Routière | 30 |
| Donneurs de Sang | 30 |
| Croix Rouge | 30 |
| Pêcheurs Santons | 30 |
| Anciens Combattants | 30 |
| Sous-Total | 240 |
| ASSOCIATIONS d'Intérêt Local | |
| Club des Aînés Ruraux | 90 |
| Bibliobus | 400 |
| APE Maternelle Ronsard | 110 |
| APE Ecole Pasteur/La Chapelle des Pots | 110 |
| Banque Alimentaire | 535 |

| | |
|--|----------------|
| Batterie-Fanfare "L'Espoir Chagnolais" | 170 |
| Mission Locale de Saintes | 155 |
| Comité d'Animation de Chaniers | 700 |
| Coup de Pouce | 2 100 |
| U.J.S. (Judo) | 250 |
| ADAPAEF | 120 |
| Sous-Total | 4 740 |
| CLSH Les Coccinelles | 70 000 |
| La Souris Verte | 30 000 |
| Sous-Total | 100 000 |
| TOTAL GENERAL | 110 050 |

Madame FALLOURD s'étonne du montant de la subvention attribuée au Comité d'Animation alors qu'il n'en avait pas fait la demande.

Monsieur de ROUX rappelle que l'animation de Chaniers est une question prioritaire.

Monsieur RICHON souligne que cette subvention est nécessaire pour le fonctionnement du Comité d'Animation, surtout en cas d'organisation d'un spectacle.

Monsieur FOURRÉ indique que cette subvention est nécessaire ne serait-ce que pour l'achat d'un minimum de matériel.

Monsieur HANNIER souligne à cette occasion la nécessité pour la Commune de se doter d'un minimum de matériel tel que chaises et tables.

Monsieur RICHON indique qu'il serait souhaitable d'attendre que les nouveaux ateliers soient achevés avant de renouveler le matériel. On aurait ainsi des possibilités de stockage et de rangement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la répartition des subventions proposée.

SUBVENTION A L'ATELIER 10

Monsieur de ROUX fait part au Conseil du courrier adressé par l'ATELIER 10 en vue de l'obtention d'une subvention d'un montant de 153 € destinée à aider au financement de son exposition annuelle.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande

Monsieur MACHEFERT indique que l'an prochain il est prévu de réviser le mode de calcul des subventions allouées aux associations en demandant les bilans.

SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE RONSARD

Madame CHARRIER rappelle au Conseil Municipal le voyage scolaire à VERSAILLES organisé en Juin pour la Classe CM1 de Ronsard.

Le Directeur a sollicité une subvention de 500 € au bénéfice de la COOPERATIVE SCOLAIRE qui a participé au financement de ce voyage.

Madame MICHAUD précise que le voyage s'est bien déroulé. Les enfants étaient fatigués mais enchantés.

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 500 € à la Coopérative Scolaire Ronsard.

QUESTIONS DIVERSES

ACQUISITION TERRAINS APPARTENANT A Mme BOURA

Monsieur de ROUX rappelle la proposition de Madame BOURA de céder à la Commune les parcelles lui appartenant Rue Abbé Vieuille, cadastrées AZ 509, 511, 401 et AY 214 d'une superficie total de 1209 m².

Le Services des Domaines a estimé l'ensemble de ces parcelles à 24 180 € soit 20 € le m².

Monsieur de ROUX souligne que la Commune peut majorer l'estimation des Domaines dans la limite de 10% portant le prix à 22 € le m².

Il convient de faire part de cette proposition à Mme BOURA qui souhaitait un prix supérieur, de 30 € le m².

DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AU SYNDICAT DES EAUX

Monsieur de ROUX informe le Conseil Municipal des travaux d'assainissement :

- inscrits au programme 2008-3 soit l'aménagement du réseau assainissement Rue Abbé Vieuille (protection anti H2S Etude de faisabilité).
- inscrits au programme 2008-4 soit le raccordement de 3 habitations, Impasse Goulebenèze. (montant estimé 11 000 €)

Il propose de confier la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au Syndicat Départemental des Eaux et rappelle les attributions confiées au mandataire.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, décide de confier la maîtrise d'ouvrage des travaux précités au Syndicat des Eaux et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec le Syndicat des Eaux

DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DE LA SEMIS

Monsieur de ROUX informe le Conseil Municipal que la SEMIS propose, conformément à L 1524-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, de désigner un délégué spécial qui pourra être représenté au sein du Conseil d'Administration.

Monsieur GRAVELLE présente sa candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Monsieur Jean-Luc GRAVELLE.

REMISE DE PENALITES DE RETARD

La Trésorerie de Royan a adressé la demande de remise gracieuse des pénalités pour retard de paiement de la taxe d'urbanisme formulée par un administré.

Montant de la majoration : 12 €

En application de l'article L 251A du Livre des Procédures fiscales, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont seules compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités pour retard de paiement des taxes d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, donne un avis favorable à cette demande de remise gracieuse.

MAINTIEN DU N° DU DEPARTEMENT sur les plaques d'immatriculation

Monsieur de ROUX fait part au Conseil du courrier adressé par Madame la Députée concernant la création du collectif parlementaire « Jamais sans mon département » qui propose que le Conseil Municipal apporte son soutien au maintien du Numéro du Département sur les plaques d'immatriculation.

Monsieur GODARD souligne beaucoup de gens souhaitent conserver le numéro de leur département.

Le Conseil municipal, après en avoir débattu, considérant que chacun est libre de penser ce qu'il veut, décide de ne pas délibérer et de rester neutre sur ce sujet.

14 JUILLET :

Madame FALLOURD indique que le programme de cette journée s'est très bien passé.

Les personnes présentes au pique-nique ont apprécié le vin d'honneur offert par la Municipalité. Le bal qui a suivi le feu d'artifice a eu du succès.

Cependant, il manque une piste de danse. Madame FALLOURD propose que soit coulée une piste de béton lisse d'environ 50m².

CIVISME

Madame FALLOURD constate chaque jour le manque de civisme des gens : papiers, canettes jonchant les bords de Charente, aboiement des chiens, etc...

Elle propose à la Commission Communication de réaliser une campagne sur le savoir-vivre en communauté rappelant les principales règles de courtoisie.

Madame MICHAUD rappelle qu'il y a déjà eu un projet d'école sur ce sujet.

TRAVAUX DE FAUCHAGE

Monsieur RICHON déplore qu'une partie du Communal correspondant à la peupleraie ne soit pas fauché.

Monsieur de ROUX rappelle que l'eau est restée tardivement sur le communal. Ainsi la partie peupleraie n'a pas pu être entretenue puisque les engins ne pouvaient y accéder en raison de l'état du terrain.

Il n'y a pas très longtemps que le fauchage peut être réalisé.

Il souligne que la peupleraie n'a pas été transformée en parc en raison de la configuration du terrain qui est en partie sous le niveau de la Charente dès les hautes eaux.

SIGNALISATION ROUTIERE

Monsieur RICHON fait remarquer que le panneau de fin de limitation de vitesse 70km/h, situé sur la RD 24 après Chez Perrineau et juste avant le nouveau rond-point n'a plus lieu d'être et propose que cette limitation soit maintenue jusqu'à l'entrée de l'agglomération.

Monsieur de ROUX informe le Conseil qu'il a demandé à la Gendarmerie de procéder à des contrôles de vitesse aux Essarts.

Madame SAUZÉ indique que ces contrôles ont été réalisés par trois fois la semaine dernière.

Madame MAUREL demande que des ralentisseurs soient mis en place aux Métrelles afin de limiter la vitesse excessive des véhicules.

Monsieur de ROUX indique qu'il a demandé à la Commission Travaux d'examiner la pose de ralentisseurs sur l'ensemble de la commune.

BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur CANUS indique que certaines personnes n'ont pas reçu le bulletin municipal.

Il est demandé à ces personnes de se faire connaître auprès des services de la mairie.

Il est nécessaire de rappeler que le bulletin peut être téléchargé sur le site « Chaniers.fr » ou retiré en mairie.

Madame FALLOURD indique que plusieurs maisons dans le secteur de la Baine ont été omises. Il n'y aurait pas eu assez de bulletins.

Monsieur HANNIER souligne que lors de la distribution il n'est pas facile de connaître les limites de la commune.

Monsieur de ROUX rappelle que la distribution est assurée par « Coup de Pouce ». Il propose que le policier municipal accompagne la prochaine tournée afin de délimiter le secteur de distribution.

Dans l'ensemble, ce nouveau bulletin a été bien accueilli par les Chagnolais. Les remarques qui ont été faites portent sur les caractères trop petits et sur la couleur de l'encre trop fade.

Monsieur de ROUX indique qu'il a écrit à Monsieur LOUMEAUD afin de le remercier de sa collaboration pendant les nombreuses années au cours desquelles il a dessiné la couverture du Bulletin Municipal. Il lui a proposé de réaliser une exposition rétrospective de toutes ses couvertures.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Madame MICHAUD a appelé le Conseil Général afin d'obtenir le plan des circuits des cars. La Société KEOLIS n'est pas en mesure actuellement de fournir ces documents.

Madame MICHAUD a constaté sur les fiches horaires qui lui ont été adressées qu'il n'y a qu'un seul ramassage le matin, pour la rentrée de 8 heures.

Auparavant il y avait 2 ramassages le matin et 3 l'après-midi.

Les circuits seront disponibles à compter du 15 août sur le site internet.

Monsieur de ROUX se montre inquiet sur les points de ramassage de Bisseuil et la Baine car un car ne peut passer dans le bourg.

Monsieur de ROUX rappelle que l'idée de départ dans la modification des transports, était de faire de véritables lignes de transport en commun et de simplifier le ramassage scolaire. On peut se demander si cet objectif sera atteint.

FESTIVITES :

Madame FALLOURD rappelle les prochaines manifestations qui auront lieu à Chaniers :

31 Juillet : Marché fermier

8 Août : Tréteaux de France

DISPOSITIF EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES EN CAS DE CANICULE

Monsieur MACHEFERT demande si la commune a mis en place un dispositif d'aide aux personnes âgées en cas de canicule.

Madame MAUREL indique qu'un questionnaire a été adressé aux personnes seules âgées de plus de 70 ans et aux personnes handicapées connues des services de la mairie. Des affiches ont été placées dans les panneaux d'affichage et chez les commerçants.

La séance est levée à 23 h 05

La secrétaire de séance,

Anne-Marie FALLOURD